République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260212-8DBC120226-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 février 2026	N°8dbc120226

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 12 février 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 février 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Marie-Annick CREACHCADEC, Monique LOAEC, Bernard GIBERGUES, Christine CHEVALIER, Andrew LINCOLN, Martial CLAVIER, Hervé OLDANI, Gwendal LE COQ, Nadège HAVET, Roger TALARMAIN, Philippe LE POLLES,

EXCUSES : Guy TALOC,

Programme Breizh Bocage Aber Wrac'h – Convention avec le SEBL

Dans le cadre du programme Breizh-Bocage, établi sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL) à l'échelle des bassins versants de l'Aber Wrac'h et de la Flèche, une 9ème campagne de travaux bocagers est engagée au cours de l'hiver 2025-2026.

Pour les travaux menés en aval de la prise d'eau, il a été convenu une prise en charge par la Communauté de Communes du Pays des Abers du reste à charge après subventions.

La campagne de travaux 2025-2026 représente, sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h en aval de la prise d'eau, 1 371 m de plantations et 385 m de talutage.

Le budget prévisionnel relatif à ces travaux et aux entretiens annuels qui suivront a été évalué à 15 120 € HT soit 18 020€ TTC (présenté dans le tableau suivant).

Nature des dépenses		**HT**	**TTC**	**Subv (65% du forfait)**	**Reste à charge**	
Talutage	385 m	2 515 €	3 019 €	1 174 €	1 845 €	9 158 €
Plantation	1 371 m	9 932 €	11 793 €	4 480 €	7 31 3 €	
Entretien pour 3 ans	1 371 m*3 = 4 113 m	1 686€	2 024€	2 277 €	-253 €	-902 €
Taille de formation	1 371 m	987 €	1 184€	1 833 €	-649 €	
		15 120 €	**18 020 €**	**9 764 €**		**8 256 €**

Il est proposé d'établir une convention au titre des travaux 2025-2026 entre le SEBL et le Pays des Abers spécifiant les modalités de participation financière du Pays des Abers comme suit :

- Pour les travaux : versement d'un acompte à hauteur de 50 % du reste à charge prévisionnel, à la signature de la convention, puis versement du solde après réception du solde des subventions. Le SEBL établira un Décompte général des dépenses (DGD).
- Pour l'entretien sur 4 ans : chaque année, versement annuel du reste à charge après réalisation de l'entretien et réception des subventions. Le SEBL établira un DGD.
- En cas de trop perçu par le SEBL, la somme sera remboursée au Pays des Abers par le Syndicat via l'émission de mandats en fin de chaque opération.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260212-8DBC120226-DE

- Si les charges sont supérieures au prévisionnel, un avenant sera pris entre les parties afin d'acter les participations financières complémentaires. Le Syndicat émettra ensuite un titre de recette vers la Communauté de Communes.

Comme l'année précédente et de la même façon que pour le programme Breizh bocage porté par le Pays des Abers, les subventions seront de 65% d'un coût forfaitaire, hors taxe, établie à l'échelle régionale.

Le reste à charge au réel pour la campagne 2025-2026 est estimé à environ 9 158 € pour les travaux de talutage et de plantation ainsi que - 902 € pour les opérations d'entretien sur 4 ans, soit 8 256 € de reste à charge au total.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité,

- ***D'approuver ce projet et la participation financière de la CCPA ;***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la convention.***

Fait et délibéré à Plabennec le 16 février 2026,

Le Président,





Monsieur Jean François TREGUER